

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 7 juin 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 7^e jour du mois de juin 2021, 20 h par vidéoconférence, conformément à l'autorisation temporaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 3, 10 et 31 mai 2021
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2021
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre pour la période du 11 au 26 mai 2021
7. Achats au fonds de roulement
8. Adoption du Règlement numéro 2021-1117 *ayant pour objet de fixer la rémunération du personnel électoral – Élections municipales 2021*
9. Adoption du Règlement numéro 2021-1118 *modifiant le règlement 2019-1084 sur la gestion contractuelle*
10. Adoption du budget 2021 révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré

TRAVAUX PUBLICS

11. Embauche - Journalier
12. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un tracteur à gazon
13. Autorisation de dépenses – Accès terrains des Émeraudes

URBANISME:

14. Demande de permis au PIIA – CCU du 25 mai 2021
15. Demande de permis au PIIA – 304, rue du Bataillon
16. Demande de permis au PIIA – 5490, avenue Royale
17. Demande de dérogation mineure – Lot 6 393 887, rue du Boisé

LOISIRS

18. Autorisation de dépenses – Rafraîchissement du revêtement époxydique du plancher de l'aréna
19. Autorisation de dépenses – Parc du Sous-Bois

DIVERS

20. Périodes de questions sur les points à l'ordre du jour:

20.1 Membres du Conseil

20.2 Public

21. Levée / Ajournement

2021-06-169

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2021-06-170

3. Adoption des procès-verbaux des 3, 10 et 31 mai 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des 3, 10 et 31 mai 2021 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2021-06-171

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mai 2021, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Parc de l'Anse
- Parc pour enfants sur le territoire
- Trottoir chemin des Mas
- Domaine du boisé
- Abribus côté de Québec
- Coûts d'immatriculation transport en commun
- Radar pédagogique rue des Émeraudes

De la part de l'assistance :

- Séance du conseil

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 14.

ADMINISTRATION

6. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre pour la période du 11 au 26 mai 2021

Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du règlement d'emprunt numéro 2021-1115 décrétant une dépense de 1 104 000 \$ et un emprunt de 1 104 000 \$ pour la construction d'un bâtiment préfabriqué et l'aménagement du site pour le service des travaux publics signé par le greffier-trésorier adjoint.

2021-06-172

7. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des loisirs et de la culture;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant total de **11 893,35 \$**, taxes nettes incluses.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2022 pour une période de trois (3) ans.

2021-06-173

8. Adoption du Règlement numéro 2021-1117 ayant pour objet de fixer la rémunération du personnel électoral – Élections municipales 2021

Considérant que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) prévoit que le personnel électoral municipal soit rémunéré;

Considérant que le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (A.M., (1988) 120 G.O. II, 5422) fixe un minimum pour la rémunération du personnel électoral;

Considérant que le président d'élection, après analyse des derniers scrutins, a proposé une modification à la rémunération du personnel électoral;

Considérant que l'analyse et la recommandation du président d'élection tiennent compte du contexte économique actuel et d'une comparaison avec la rémunération offerte au personnel provincial et fédéral ainsi qu'avec des municipalités similaires au Québec;

Considérant que le règlement numéro 2013-957 doit être abrogé et remplacé par le présent règlement numéro 2021-1117;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 3 mai 2021 par madame la conseillère Natasha Desbiens;

Considérant que tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2021-1117 ayant pour objet de fixer la rémunération du personnel électoral* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2021-06-174

9. Adoption du Règlement numéro 2021-1118 modifiant le règlement 2019-1084 sur la gestion contractuelle

Considérant que le Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 9 septembre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

Considérant que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un

contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2021, ainsi que d'un avis de motion donné par madame la conseillère Natasha Desbiens lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2021-1118 modifiant le règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2021-06-175 **10. Adoption du budget 2021 révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré**

Considérant que l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget 2021 révisé;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2021 révisé de l'OMH de la Côte-de-Beaupré;

Considérant que le Conseil municipal approuve le budget 2021 révisé de l'OMH de la Côte-de-Beaupré et s'engage à assumer sa quote-part;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2021 révisées de l'OMH de la Côte-de-Beaupré.

TRAVAUX PUBLICS

2021-06-176 **11. Embauche – Journalier**

Considérant la volonté du Conseil municipal que la Municipalité effectue elle-même la tonte, le fauchage et le déneigement de ses différents immeubles;

Considérant que le service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'un journalier pour effectuer l'ensemble des tâches nécessaires à ce nouveau service;

Considérant le processus d'embauche effectué;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Létourneau pour un poste permanent de journalier au service des travaux publics, selon les conditions prévues à la convention collective.

2021-06-177 **12. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un tracteur à gazon**

Considérant la volonté de la Municipalité de procéder à la tonte de ses terrains municipaux ;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'acquisition de l'équipement suivant :

1. Tracteur à gazon – Agritex Québec – 14 119 \$, plus les taxes

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2022 pour une période de cinq (5) ans.

2021-06-178

13. Autorisation de dépenses – Accès terrains des Émeraudes

Considérant la volonté du Conseil municipal d'effectuer des travaux pour l'aménagement d'un accès pour divers terrains de la rue des Émeraudes;

Considérant que les travaux seront effectués en régie interne;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à des travaux d'aménagement en régie interne pour un montant maximal de 50 000 \$ plus taxes.

Ces sommes seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 2016-1006.

URBANISME

2021-06-179

14. Demande de permis au PIIA – CCU du 25 mai 2021

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
210525-4b	5085, avenue Royale	Rénovation de la galerie avant et d'éléments architecturaux	
210525-4c	5274, avenue Royale	Construction accessoire de type pergola	

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 25 mai 2021.

2021-06-180

15. Demande de permis au PIIA – 304, rue du Bataillon

Considérant la demande de permis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec logement bigénération sur le terrain situé au 304, rue du Bataillon;

Considérant que la demande ne répond pas aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au Conseil d'approuver la réalisation des travaux proposés;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de refuser la demande de PIIA pour la propriété du 304, rue du Bataillon en raison des éléments suivants :

- La hauteur du bâtiment proposé ne s'harmonise pas avec l'ensemble des bâtiments dans le secteur;

- L'architecture et le modèle de maison proposée en combinaison avec la topographie et la forme du terrain choisi font en sorte que la différence de hauteur avec les bâtiments voisins sera accentuée;
- L'architecture et l'orientation proposées ne favorisent pas un maximum d'ensoleillement de la propriété;
- L'orientation proposée du bâtiment ne favorise pas une bonne intégration dans le quartier;
- Les objectifs architecturaux ne sont pas respectés.

2021-06-181

16. Demande de permis au PIIA – 5490, avenue Royale

Considérant la demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal pour l'ajout d'un garage attenant et d'un logement bigénération pour la propriété située au 5490, avenue Royale;

Considérant que la demande ne répond pas aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au Conseil d'approuver la réalisation des travaux proposés;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de refuser la demande de permis au PIIA pour la propriété du 5490, avenue Royale en raison des éléments suivants :

- L'agrandissement proposé prédomine sur le bâtiment existant;
- L'agrandissement proposé n'est pas cohérent avec l'évolution historique traditionnelle du bâtiment;
- Les objectifs architecturaux ne sont pas respectés.

2021-06-182

17. Demande de dérogation mineure – Lot 6 393 887, rue du Boisé

Considérant le règlement numéro 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel ;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants :

- L'implantation d'une habitation unifamiliale jumelée avec une marge de recul avant de 5,5 mètres au lieu de 7 mètres tel que prescrit dans la zone H2-040 au Règlement de zonage 2014-976.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation visant à rendre réputé conforme l'implantation d'une habitation unifamiliale jumelée avec une marge de recul avant de 5,5 mètres au lieu de 7 mètres tel que prescrit dans la zone H2-040 au Règlement de zonage 2014-976.

LOISIRS

2021-06-183

18. Autorisation de dépenses – Rafraîchissement du revêtement époxydique du plancher de l'aréna

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du plancher de l'aréna;

Considérant l'offre de prix de la compagnie Bétoxy Constructions Inc.;

Considérant la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder au rafraîchissement du revêtement époxydique du plancher de l'aréna par la compagnie Bétoxy Constructions Inc. pour la somme de 10 400 \$ incluant les taxes.

2021-06-184

19. Autorisation de dépenses – Parc du Sous-Bois

Considérant la volonté du Conseil municipal de finaliser l'aménagement du parc du Sous-Bois;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter les travaux supplémentaires à être effectués pour le parc du Sous-Bois pour un montant de 3 506,74 \$ taxes incluses par la compagnie Xavier Paysagiste.

Ces sommes seront prises à même le fonds Parcs et Espaces verts.

DIVERS

20. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20 h 26 et s'est terminée à 20 h 26.

2021-06-185

21. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 27.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».